

L'Autorisation Unique de Prélèvement Adour prendra fin le 31 Mars 2022 . Les deux conseillers départementaux présents, membres de l'institution Adour, sont intervenus pour expliquer que les volumes 2022, en l'état actuel, ne seront que de 1300 m³/hectares, mais qu'ils œuvrent aux cotés de monsieur le préfet, coordonnateur de bassin, pour maintenir les volumes de cette campagne d'irrigation à 1900 m³, avant une nouvelle étude pour 2023.

L'ICHN : 9 communes de plus y auront droit.

L' Indemnité Compensatoire liée au Handicap Naturel est une aide qui vient soutenir les agriculteurs installés dans des territoires où les conditions de productions sont plus difficiles qu'ailleurs, du fait de contraintes naturelles ou spécifiques. Créée en 1976, elle apporte, chaque année, une compensation financière venant corriger les différences de revenus qui existent entre les exploitations situées en zones défavorisées et celles du reste du territoire. L'objectif est de maintenir un maillage d'actifs agricoles et une présence humaine dans ces territoires, pour éviter, notamment, l'abandon des terres et leurs conséquences négatives, en termes de paysage et de biodiversité.

Le recours de l'association des coteaux à permis la réintégration de neuf communes, mais le compte n'y est pas encore... La FRSEA d'Occitanie demande à ce que la région soit intégrée dans le zonage français des zones dites à faibles potentiels (ex zones intermédiaires), dans le but d'acquérir une capacité stratégique à lever des fonds qui concernent l'agriculture. **a lire**

Les Zones de Non Traitement : la discorde.

Actuellement en révision, le dispositif des ZNT est un sujet épineux. Dans quelques jours doit paraître le texte d'application des interdictions d'usage de produits phytosanitaires. Les ZNT sont des distances de sécurité à respecter vis à vis des éléments environnants et tout particulièrement des habitations, des lieux hébergeant des personnes vulnérables et des cours d'eau. ZNT et Charte des riverains sont un sujet dont les textes actuels ne conviennent ni aux agriculteurs, ni aux associations environnementales. Un sujet compliqué pour tous et qui oppose radicalement le monde agricole et la sphère écologiste. Des associations environnementales ont attaqué la charte nationale, qui est devenue plus restrictive que la charte Gersoise déjà acceptée par les acteurs départementaux. Pour les agriculteurs, c'est une perte de surface agricole exploitable, donc un manque à gagner engendré par un dispositif encore flou.

La prévention des risques : présentation du DUER.

Un autre sujet abordé lors de cette réunion à Beaumarchès : le Document Unique d'Evaluation des Risques. L'exploitant agricole, en tant qu'employeur, doit rédiger un document qui liste tous les risques potentiels pouvant affecté la main d'oeuvre engagée par celui-ci. Il est tenu, en vertu de son obligation de sécurité, d'évaluer les risques et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de ses salariés. Face à la surenchère administrative qui touche tous les aspects de la gestion de l'entreprise agricole et l'aider dans cette démarche, il y a l'outil informatique SYSTERA. C'est une solution en ligne proposée par le réseau FNSEA. Plus de 13000 entreprises utilisent déjà ce service. Il suffit d'une connexion internet pour y accéder, via un ordinateur ou une tablette. Plus d'informations sur <https://systema.fr>

La nouvelle PAC 2023.

La chambre d'agriculture du Gers a présenté la nouvelle PAC 2023. Elle s'appliquera pour la campagne 2023 et jusqu'en 2027. Création des écorégimes, nouvelles aides pour des pratiques favorables à l'environnement, la PAC 2023 apporte son lot de nouveautés. D'ors et déjà, le constat pour les exploitants agricoles présents ce mardi 18 janvier à Beaumarchès : l'idée de simplification rêvée il y a quelques années est passé aux oubliettes. Les exploitants agricoles sont invités à faire des simulations PAC avant les semis d'automne, afin de ne pas se retrouver dans une impasse au 15 Mai 2023...

Le devenir des exploitations agricoles de notre territoire.

Enfin, et pour terminer, un débat sur la transmission des exploitations s'est invité au cours des discussions. En effet, de nombreux agriculteurs approchent de la retraite et souhaitent explorer toutes les possibilités concernant la transmission de leur exploitations. Qu'elle sera l'agriculture gersoise lorsque les actuelles générations d'agriculteurs passeront la main ?

- Nicolas Hamon
- Photos : Christophe Garroussia



fdsea plaisnce.jpg